



# Pourquoi la cgt n'accepte pas que les salariés soient appelés « collaborateurs » ?

**Échange d'arguments entre une DRH (directrice des ressources humaines) et un inspecteur du travail.**

" La DRH : « Bonjour Monsieur l'inspecteur du travail, je vous présente mes collaborateurs... »

IT : Ah, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, ils ne sont pas déclarés ?

Mais non, bien sûr, ils sont salariés. Ici, dans l'entreprise, bien sûr

Pourquoi vous lesappelez collaborateurs ?

Mais on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs...

Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». On ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ».

Monsieur l'Inspecteur on les appelle ainsi, par respect, pour les associer...

Madame, le mot « collaborateur » n'existe pas une seule fois dans le Code du travail, restez donc sur un plan juridique, c'est clair : un « salarié » !

Mais enfin monsieur l'Inspecteur, on a le droit d'appeler nos... nos collaborateurs comme on veut.

Madame, vous faites de l'idéologie. S'il vous plaît, pas avec moi.

Comment ça ?

C'est de l'idéologie que d'appeler un salarié « collaborateur ».

Ça peut faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité avec vous dans son contrat mais ce n'est pas le cas.

C'est parce qu'il est subordonné qu'il a des droits.

Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination.

Supprimer la notion de subordination, ça enlève la contrepartie.

Ça fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », sont dans le même bateau.

Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai au Pôle emploi, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné...

Le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts.

L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie !

Vous croyez ?

Le Medef veut remplacer la « subordination » par la « soumission librement consentie » (« compliance without pressure ») il espère comme ça enlever toute « contrepartie ». puisqu'il y aurait « collaboration » il n'y aurait plus besoin de droit. Il remplacerait le contrat de travail signé entre deux parties inégales par un contrat entre deux parties présumées égales c'est à dire par un contrat commercial. Tous VTC, tous Deliveroo. Tous Foodora. Tous Ryan air.

Bon alors, les mots ont une importance cruciale, je propose d'arrêter tous les deux, Madame la DRH, et pour nous départager, de nous en tenir au droit du travail tel qu'il existe encore, au seul état de droit dans l'entreprise, donc on parle de « salariés » désormais. Uniquement.😊"

